



## Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC62/R.4  
Octobre 2015

Soixante-deuxième session  
Point 4 a) de l'ordre du jour

### Enseignement médical : un cadre d'action

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique intitulé : « Examen de l'enseignement médical : enjeux, priorités et cadre d'action »<sup>1</sup> ;

Rappelant la résolution EM/RC50/R.9 sur l'accréditation des hôpitaux et des établissements d'enseignement médical ;

Conscient de l'importance de la formation des professions médicales dans la promotion de la santé publique, le renforcement des systèmes de santé et la progression vers la couverture sanitaire universelle dans les États Membres ;

1. **APPROUVE** le cadre d'action régional sur l'enseignement médical (en annexe à la présente résolution) ;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :
  - 2.1 à utiliser le cadre d'action régional sur l'enseignement médical pour guider la mise en œuvre des feuilles de route nationales pour la réforme de l'enseignement médical ;
  - 2.2 à mener une évaluation des besoins en matière d'enseignement médical au niveau national, couvrant les écoles de médecine des secteurs public et privé ;
  - 2.3 à mettre au point des mécanismes permettant de conférer le statut d'enseignement à certains établissements de soins de santé primaires pour la formation des étudiants à tous les niveaux ;
  - 2.4 à établir officiellement des systèmes de formation médicale continue et, le cas échéant, à établir un lien entre ces systèmes et les modalités de recertification des professionnels de la santé ;
  - 2.5 à mettre au point des mécanismes et à créer des opportunités de formation interprofessionnelle ;

---

<sup>1</sup> EM/RC62/3

3. **PRIE** le Directeur régional :
  - 3.1 de fournir un soutien technique aux États Membres pour utiliser le cadre d'action régional sur l'enseignement médical pour la préparation et la mise en œuvre de feuilles de route nationales pour la réforme de l'enseignement médical ;
  - 3.2 d'organiser une réunion régionale de haut niveau entre les ministères de la santé et les ministères de l'enseignement supérieur pour atteindre le plus haut niveau de coordination et de collaboration requis en vue de la mise en œuvre efficace du cadre régional sur l'enseignement médical.

## Annexe

### Cadre d'action régional sur l'enseignement médical

Priorités	Actions proposées à mener par les États Membres		Soutien technique de l'OMS
	Court terme (6–12 mois)	Moyen terme (13–24 mois)	
<b>Gouvernance, responsabilité sociale et accréditation</b>			
Priorité stratégique 1 : Renforcer les capacités réglementaires des institutions gouvernementales et instaurer des normes et des lignes directrices régissant les modalités d'ouverture de nouvelles facultés de médecine	Réviser et adapter les normes et lignes directrices nationales concernant l'ouverture de nouvelles facultés de médecine, sur la base des orientations régionales élaborées par la Fédération mondiale pour l'enseignement de la médecine et l'OMS	Créer/Renforcer les moyens réglementaires des institutions gouvernementales en mettant à disposition des ressources afin que les nouvelles et les anciennes facultés de médecine respectent les normes requises en matière d'enseignement médical	Élaborer des normes et des lignes directrices régissant les modalités d'ouverture de facultés de médecine sur la base des normes internationales et des besoins régionaux, en collaboration avec la Fédération mondiale pour l'enseignement de la médecine
Priorité stratégique 2 : Établir/renforcer les organismes d'accréditation nationaux indépendants qui disposent du mandat et des ressources permettant de garantir une gouvernance de qualité des facultés de médecine, notamment la responsabilité sociale en tant qu'élément essentiel	Élaborer des normes nationales pour l'enseignement médical fondées sur le guide d'accréditation régional et intégrer le concept de responsabilité sociale à ces normes  Mener des activités de formation sur la responsabilité sociale à l'intention de doyens et de responsables de la santé	Renforcer les organismes d'accréditation nationaux en effectuant des demandes d'accréditation auprès des organismes internationaux (Fédération mondiale pour l'enseignement de la médecine)  Appliquer les normes de responsabilité sociale en renforçant les partenariats entre les facultés de médecine et les dispensateurs de services de santé	Produire guide sur les normes régionales et renforcer les capacités des pays en matière de mise au point d'un système d'accréditation de l'enseignement médical  Collaborer avec les réseaux régionaux et internationaux afin de promouvoir la responsabilité sociale ; organiser des séminaires-ateliers et développer d'autres moyens d'assistance sur le concept de responsabilité sociale à l'intention des responsables de l'enseignement
<b>Élaboration des programmes d'études, évaluation des étudiants, évaluation des programmes</b>			
Priorité stratégique 3 : Encourager les facultés à mettre en place des unités d'enseignement médical ou des centres de développement pédagogique afin de réviser régulièrement les programmes d'études et de fournir un soutien au développement du corps professoral	Annoncer une politique des institutions gouvernementales pour la création d'unités consacrées à l'enseignement médical dans les facultés de médecine  Mettre à disposition des ressources en vue d'élaborer et de développer les programmes d'amélioration du corps professoral	Établir des unités d'enseignement médical disposant de suffisamment de ressources et qui proposent des activités liées à l'enseignement médical telles que la révision des programmes d'études et les programmes de développement du corps professoral	Établir un mandat et produire un guide pour la création d'unités d'enseignement médical
Priorité stratégique 4 : Renforcer les capacités des responsables en matière d'éducation pour diriger la réforme des programmes d'études qui aboutira à l'élaboration de programmes d'études centrés sur l'étudiant, communautaires, fondés sur les compétences et intégrés	Renforcer les capacités des responsables de l'enseignement afin de réviser et de réformer les programmes d'études en proposant des cours structurés	Examiner et suivre la mise en œuvre des réformes afin de veiller à ce que les programmes d'études soient : contextuels, fondés sur les compétences, intégrés et centrés sur l'étudiant  Évaluer les pratiques actuelles de réforme des programmes d'études en effectuant des études d'évaluation des processus et des résultats	Organiser des séminaires-ateliers et produire un guide pour l'élaboration des programmes d'études et pour l'évaluation de l'impact des différentes approches en termes de programmes d'études  Partager les expériences réussies en matière de réforme des programmes d'études dans la Région et ailleurs

Priorités	Actions proposées à mener par les États Membres		Soutien technique de l'OMS
	Court terme (6–12 mois)	Moyen terme (13–24 mois)	
Priorité stratégique 5 : Élaborer des critères de sélection des étudiants fondés sur le mérite, et mettre sur pied des systèmes valides et fiables d'évaluation des étudiants et du programme	<p>Évaluer les pratiques actuelles, identifier les lacunes et élaborer des critères de sélection des étudiants reposant sur des bases factuelles, réalisables et fiables</p> <p>Évaluer les pratiques actuelles en matière d'évaluation des étudiants, identifier les lacunes et les priorités</p> <p>Élaborer des politiques et des réglementations pour l'évaluation des étudiants approuvées par les organismes nationaux de réglementation et d'accréditation</p>	<p>Suivre l'efficacité, la fiabilité, la validité et l'impact pédagogique des critères de sélection des étudiants, et procéder à des mises à jour en fonction de l'expérience de mise en œuvre</p> <p>Inclure l'évaluation des étudiants aux programmes d'études, et s'assurer que celle-ci est correctement alignée sur l'enseignement ainsi que les stratégies et résultats d'apprentissage</p> <p>Créer une banque comprenant des items d'évaluation de haut niveau à partager entre les facultés de médecine</p>	<p>Élaborer un guide pratique sur l'évaluation, la révision et la mise à jour des critères de sélection des étudiants</p> <p>Mettre au point un guide/outil régional pour l'élaboration d'un système exhaustif d'évaluation des étudiants et des programmes; et pour la constitution de banques d'évaluation nationales</p>
<b>Développement du corps professoral et environnement favorable</b>			
Priorité stratégique 6 : Attirer et fidéliser des professeurs compétents, en particulier dans les disciplines telles que les sciences médicales fondamentales et la santé publique, en adoptant des politiques de recrutement fondées sur le mérite et de promotion du personnel	<p>Examiner l'ensemble des salaires et des incitations existants pour les professeurs de sciences fondamentales et de santé publique et les comparer aux tendances des marchés régional et international</p> <p>Passer en revue les critères actuels pour le recrutement et la promotion des professeurs et élaborer des politiques fondées sur le mérite en consultation avec la commission de la fonction publique</p>	<p>Obtenir une approbation afin de mobiliser des fonds supplémentaires, mettre en œuvre un nouveau dispositif, et suivre les tendances nationales en matière de fidélisation du corps professoral</p> <p>Approuver et appliquer les critères fondés sur le mérite et les politiques en matière de promotion et de recrutement du personnel</p>	<p>Effectuer une comparaison des salaires et des mesures incitatives pour les professeurs de sciences et de santé publique et diffuser les informations</p> <p>Organiser un forum régional sur la migration et la gestion des médecins, conformément au Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé</p>
Priorité stratégique 7 : Veiller à la disponibilité de ressources pédagogiques suffisantes afin de promouvoir l'enseignement centré sur l'étudiant, une formation clinique renforcée et une utilisation accrue des sites de soins de santé primaires et autres sites communautaires	<p>Inclure dans les normes une liste d'exigences minimales pour les ressources pédagogiques lors des renouvellements d'autorisation des facultés de médecine existantes ou de l'ouverture de nouvelles facultés de médecine</p>	<p>Suivre la mise en œuvre et mettre à jour la liste d'exigences essentielles pour faire face aux avancées en matière d'enseignement et de prestation de services de santé</p>	<p>Fournir une liste d'exigences essentielles minimales et optimales pour les ressources pédagogiques afin que les facultés de médecine soient socialement responsables et fondées sur les compétences</p>
	<p>Institutionnaliser les partenariats entre les établissements d'enseignement et de santé pour l'utilisation de sites de santé/sanitaires non-hospitaliers en vue de la formation et des soins de santé</p>	<p>Évaluer l'impact des partenariats entre les dispensateurs de soins de santé et les facultés de médecine sur l'amélioration de l'enseignement et des services de santé</p>	<p>Diffuser les études de cas des expériences réussies de collaboration entre les formateurs et les prestataires</p>